

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf août à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : Messieurs Daniel, Gille, Renard, Beeuwsaert, Péron, Boucher, Hédin, Mesdames Parmentier, Bellay, Bellu, Dewulf.

ABSENTS : M. Maron (pouvoir à Mme Parmentier), Mme Tribouillet, M. Ferdoelle, M. Maugez (pouvoir à M. Beeuwsaert).

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du six juin 2025. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 4.2025

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2025 BUDGET PRIMITIF M57 COMMUNE – ACHAT TRACTEUR AGRICOLE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur agricole et de procéder à la vente du tracteur actuel. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire l'acquisition du nouveau tracteur, autorise monsieur le maire à signer tous les documents et à vendre le tracteur actuel.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réaliser une décision modificative sur le budget primitif de la commune pour l'achat du nouveau tracteur agricole. Le conseil municipal émet un avis favorable et décide de réaliser la décision modificative comme suit :

COMPTES DÉPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 60618	Autres fournitures non stockables		47 000.00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	47 000.00	
21 / 2158 / 65	Autres installations, matériel et outillage techniques	47 000.00	
	Total	94 000.00	47 000.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	47 000.00	
	Total	47 000.00	0.00

OBJET : MODIFICATION RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Monsieur le maire propose de modifier le RIFSEEP à compter du 1^{er} septembre 2025.

Pour rappel, il a pour finalité de prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité, reconnaître les spécificités de certains postes, susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents, donner une lisibilité et davantage de transparence, renforcer l'attractivité de la collectivité, fidéliser les agents, favoriser une équité de rémunération entre filière. Le RIFSEEP se compose de deux parties : une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Ces derniers étaient jusqu'alors versés annuellement. Monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier les plafonds de versement et de verser la partie IFSE mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué et proratisé en fonction du temps de travail. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modifications, approuve les propositions ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'arbre de Noël aura lieu le samedi 20 décembre et la remise des colis aux anciens se fera le dimanche 21 décembre 2025. Au vu de certains retours négatifs, les remises des colis se fera séparément de l'arbre de Noël des enfants.

Monsieur le maire fait le point sur l'avancement des travaux d'enfouissement des lignes électriques qui se déroulent très bien.

Monsieur GILLE informe que pour l'entretien des chemins, il est nécessaire de se faire livrer du caillou de plaine. Monsieur le maire répond que le nécessaire sera fait et souligne qu'il faudra prévoir des travaux de gravillonnage dans la rue de Villembroy.

Madame BELLU demande à ce que le panneau « HANVOILE » soit remis à l'entrée de la commune par la rue de Villembroy.

Monsieur RENARD propose au conseil municipal qu'un don soit fait pour la famille de Monsieur Christophe DEVIGNE suite à son décès. Reconnaisant l'investissement de cette famille dans la vie de notre village, le conseil municipal répond favorablement à cette proposition.

Madame BELLAY fait part de son mécontentement quant au fait que les deux déchetteries, Grémévillers et Feuquières, soient fermées le même jour. Monsieur le maire répond que l'information sera remontée au sein de la Communauté de Communes de la Picardie Verte qui a la compétence gestion des déchets et qui en est le gestionnaire.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la séance close à 23h00.

Le secrétaire de séance

Séverine BELLU

Le Maire,

Laurent DANIEL